



La loi visait entre autres à protéger les jeunes en limitant la publicité et le parrainage, et en fixant à 18 ans l'âge minimal pour l'achat de cigarettes. (OLIVER ELTINGER/GETTY IMAGES)

La prévention du tabagisme, un parcours semé d'obstacles

JEUNESSE Le Conseil des Etats a voté le renvoi au Conseil fédéral d'un projet de loi restreignant la publicité pour le tabac. Un choix qui n'est pas sans conséquences

MAGALIE GOUMAZ, BERNE
@magaliegoumaz

Elle était pourtant modérée, la loi sur les produits du tabac concoctée par le conseiller fédéral Alain Berset. Elle visait entre autres à protéger les jeunes en limitant la publicité et le parrainage et en fixant à 18 ans l'âge minimal pour l'achat de cigarettes. Mais, mardi, le Conseil des Etats a décidé de renvoyer le projet à l'expéditeur par 28 voix contre 15. Protéger les jeunes oui, mais les sénateurs de droite estiment que la loi va trop loin, nuit aux principes de l'économie de marché, au fédéralisme, aux libertés individuelles et donne trop de compétences au Conseil fédéral. Josef Dittli (PLR/UR) a aussi mis en doute le lien entre la publicité et la consommation de tabac.

La gauche a vainement plaidé pour la poursuite des travaux. Pascale Bruderer (PS/AG) et Claude Hêche (PS/JU) ont rappelé que la tâche du parlement était de légiférer, de dégager des solutions. Alain Berset a aussi tenté de sauver les meubles en évoquant les faits: la majorité des fumeurs ont commencé avant 18 ans, 9500 personnes dans notre

pays décèdent chaque année des suites du tabagisme, sans parler des coûts pour la santé, estimés à 1,7 milliard par an. Et Alain Berset de conclure: «Renvoyer le projet au Conseil fédéral, c'est un refus d'obstacle. Avec le risque que le jockey tombe dans la fosse.»

Car il y a effectivement des risques, ou plutôt des conséquences. La loi telle que proposée remplissait les conditions minimales permettant de ratifier la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, institution onusienne dont le siège est à Genève. 161 pays l'ont déjà ratifiée et la Suisse fait partie des retardataires avec six autres pays: l'Argentine, Cuba, Haïti, le Maroc, le Mozambique et les Etats-Unis. Elle se distingue également par rapport

exercice d'équilibriste entre les exigences des milieux économiques et celles des partisans de la prévention. L'interdiction de publicité ne visait par exemple pas les points de vente mais l'affichage, la presse écrite, les supports électroniques, les cinémas et les manifestations à caractère international.

Dégât collatéral de ce renvoi: la loi sur les produits du tabac concernait également la cigarette électronique. Elle permettait la vente en Suisse du liquide contenant de la nicotine. Actuellement, les vapoteurs s'approvisionnent dans les pays voisins, ou passent commande par Internet. La demande est réelle, mais cet aspect a été complètement écarté du débat.

ANALYSE

La Suisse fait partie des retardataires avec l'Argentine, Cuba, Haïti, le Maroc, le Mozambique et les Etats-Unis

à ses voisins. L'Union européenne a adopté une directive nettement plus restrictive, interdisant les cigarettes mentholées, par exemple, et uniformisant l'emballage dont 65% de la surface devra être réservé pour des messages de prévention. La France a opté pour sa part pour le paquet neutre. Rien de tout ça dans le projet d'Alain Berset, qui était déjà un

Le dossier passe maintenant au Conseil national. Si la décision du Conseil des Etats se confirme, et tout porte à le croire, Alain Berset devra remettre l'ouvrage sur le métier et n'aura d'autre choix que d'édulcorer le projet. Au risque de fâcher les milieux de la prévention, déjà déçus de la modestie du présent texte. Elena Strozzi, de la

Ligue pulmonaire suisse, confie d'ailleurs que plusieurs stratégies sont actuellement à l'étude: lancer une initiative populaire visant un objectif plus ambitieux, attendre la fin des travaux parlementaires et lancer un référendum ce qui induirait de tout recommencer à zéro, ou alors se concentrer sur les législations cantonales.

Ce n'est donc pas demain que la Suisse aura une loi sur les produits du tabac. Alors que le temps presse. Auparavant, les directives sur le tabac étaient intégrées à la loi sur les denrées alimentaires. Or, il a été décidé de séparer les deux objets. La nouvelle loi sur les denrées alimentaires devrait entrer en vigueur début 2017. Qu'advient-il des produits du tabac? Risque-t-on un vide juridique, avec à la clé soit une interdiction complète de la cigarette ou au contraire un laisser-faire total? Personne n'ose imaginer une telle hypothèse, dans un sens comme dans l'autre. D'ailleurs, il est prévu que les dispositions actuelles sur le tabac soient valables encore quatre ans après l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les denrées alimentaires. Et ce délai peut être prolongé.

Mais on peut déjà dire que, quelle que soit la trajectoire que connaîtra cette loi, la Suisse, en matière de prévention, aura fait moins bien que la Biélorussie, l'Ukraine et la Turquie, pour ne citer que ces trois pays du continent européen. ■

Soins aux plus âgés: Genève est la plus chère

SANTÉ Dans une comparaison intercantonale des systèmes de soins pour personnes âgées, Avenir Suisse met en évidence des différences considérables en termes de coûts

EMMANUEL GARESSUS
@garessus

«Actuellement, une personne sur douze a plus de 80 ans. La proportion va se réduire à une sur sept dans vingt ans. Cette évolution pose de grands défis en termes de personnel qualifié et de financement», a indiqué mardi à Zurich Jérôme Cosandey, chef de projet auprès d'Avenir Suisse. Il a présenté une étude comparative menée auprès des cantons, responsables de l'offre de soins aux personnes âgées. Quelque 43 500 personnes sont employées en Suisse dans les services d'aide et de soins à domicile (SASD) et 124 500 dans les établissements médico-sociaux (EMS). Ce type de dépenses de soins atteint 11 milliards, soit 1,6% du PIB, et devrait doubler d'ici à trente ans.

30% de personnel en plus

Genève et Fribourg sont les plus mal classés. A Genève, les coûts sont les plus élevés non seulement en vertu de coûts salariaux et immobiliers supérieurs, mais aussi parce que les dotations en personnel sont plus généreuses. Elles dépassent de 30% la moyenne suisse, tant dans l'ambulatoire que le stationnaire.

Dans une branche où les salaires représentent 87% des coûts dans les SASD et 75% dans les EMS, les coûts salariaux atteignent 113 600 francs par an à Genève, 72 000 en moyenne. D'autres cantons urbains s'en sortent mieux: Bâle-Ville est dans la moyenne, Zurich 6% au-dessus.

Genève est aussi pénalisée par ses exigences de qualification du personnel soignant les plus élevées du pays et la nécessité pour les institutions de droit public de se soumettre à une convention collective de travail. Par contre, Vaud, Genève, le Jura et Neuchâtel se distinguent par de bons indicateurs d'effi-

cience, la concentration sur les cas lourds en EMS ainsi que l'utilisation de l'outil de saisie des soins.

Le financement est complexe. La participation des caisses maladie est fixée au niveau fédéral et la contribution des patients est plafonnée à 15,95 francs par jour en ambulatoire, 21,60 francs en stationnaire. Les cantons assurent le financement résiduel. Selon l'étude, une part de la prime d'assurance maladie des adultes, estimée à 30 francs par mois, est consacrée aux soins aux personnes âgées.

Selon l'étude, les villes ne sont pas plus chères que les campagnes. Dans l'ambulatoire, Bâle-Ville est 17% meilleur marché que la moyenne suisse, affirme Jérôme Cosandey.

L'organisation des soins aux personnes âgées diffère grandement d'un canton à l'autre. Genève (3,4 emplois pour 1000 habitants), le Jura (3,2) et Vaud (2,9) offrent une plus forte densité d'employés dans les soins à domicile que la moyenne suisse (1,9). Genève présente la plus faible densité de lits en EMS de tous les cantons (166 pour 1000 habitants de plus de 80 ans).

L'étude lutte contre certains préjugés. Ainsi, l'augmentation de l'offre de soins à domicile ne conduit pas nécessairement à une réduction de l'offre stationnaire: Soleure et Bâle-Campagne ont le même ratio de lits en EMS par personne âgée que Vaud et le Jura, mais les deux cantons alémaniques emploient proportionnellement la moitié moins de personnel SASD que les deux Romands. Jérôme Cosandey s'en prend au mythe voulant que l'ambulatoire soit préférable au stationnaire. Sa devise est plutôt «ambulatoire et stationnaire».

Le potentiel d'économies évalué par Avenir Suisse s'élève à 1,9 milliard de francs si les cantons parvenaient à réduire leurs coûts à la moyenne suisse. Ce montant correspond à 17% du niveau actuel.

A long terme, le laboratoire d'idées propose la création d'un capital soins obligatoire et individuel pour financer les soins aux personnes âgées. ■

Guerre des pouvoirs autour de Cudré-Mauroux

ANALYSE Chargé de la Sécurité, Pierre Maudet propose au chef des opérations Christian Cudré-Mauroux de démissionner ou d'être rétrogradé

Président de la Commission de contrôle de gestion (CCG) du Grand Conseil, Christo Ivanov ne manque pas de fiél à l'encontre du conseiller d'Etat Pierre Maudet. L'élu UDC reproche au magistrat de «torpiller» le travail de sa sous-commission chargée d'enquêter sur la manifestation sauvage du 19 décembre 2015. Le député fustige la «précipitation» de l'édile à vouloir régler le sort du numéro deux de la police genevoise en lui proposant de démissionner ou d'être rétrogradé. Et ce, avant même que les conclusions du rapport parlementaire ne soient dévoilées après l'été. De tels reproches pourraient apparaître comme légitimes: à quoi bon s'évertuer à faire la lumière sur cet événement alors que le gouvernement a déjà désigné un coupable, Christian Cudré-Mauroux? Cette conclusion résiste malheureusement mal aux faits.

D'abord, le mandat attribué à la sous-commission ne consiste pas

à se substituer à la justice administrative, mais bien à décortiquer l'événement et à mettre en lumière d'éventuelles failles dans les processus policiers ou politiques. S'agissant de la responsabilité du numéro deux de la police, c'est à l'enquête administrative – toujours en cours – d'y répondre, et à l'intéressé de saisir les tribunaux s'il s'estimait injustement accusé.

Ensuite, l'investigation menée par les députés et l'enquête ouverte par le Département de la sécurité demeurent distinctes. Jusqu'à preuve du contraire, et à titre d'analogie, la sanction infligée à la directrice de La Pâquerette dans l'affaire Adeline n'a pas empêché la commission d'enquête parlementaire de travailler. Certes, des députés peuvent reprocher à Pierre Maudet de perturber leur travail. Mais que diraient-ils si ce même magistrat venait à se plier devant les injonctions du législatif? Probablement que la séparation des pouvoirs aurait été bafouée. Ils auraient raison. ■

OLIVIER FRANCEY
@OlivierFrancey

Passeport: pas de retrait automatique

DJIHADISTES Le Conseil des Etats considère que la loi en vigueur suffit. Elle permet déjà de prononcer une déchéance de nationalité pour les binationaux

Les binationaux soupçonnés d'activités djihadistes ne seront pas automatiquement déçus de la nationalité suisse. Le Conseil des Etats a enterré mardi, par 27 voix contre 12, une initiative parlementaire de Toni Brunner (UDC/SG) qui avait pourtant été acceptée par le Conseil national en décembre.

«La loi prévoit déjà la possibilité de retirer la nationalité à des binationaux qui portent gravement atteinte aux intérêts ou au renom de la Suisse. Cette initiative parlementaire a un avantage: elle a permis à l'administration de redécouvrir l'existence de cette norme», argumente le rapporteur de la Commission des institutions politiques, Andrea Caroni (PLR/AR).

Cette disposition du droit de la nationalité existe en effet depuis belle lurette. «Elle fut utilisée 23 fois durant la Seconde Guerre mondiale. Mais plus depuis 1947», s'étonne Andrea Caroni. Le problème posé par ceux qui sont partis faire le djihad en Syrie l'a ressortie de l'oubli. Selon les chiffres du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), 73 cas ont été recensés en avril. Vingt-huit sont de nationalité suisse, dont 16 possèdent un second passeport.

Toni Brunner voulait que le sésame rouge à croix blanche leur soit automatiquement retiré. «Il faut donner un signe fort. Ces gens constituent de graves menaces et donnent une image négative de notre pays», plaide vainement le conseiller aux Etats Peter Föhn (UDC/SZ), qui défend son ancien président. Pour Andrea Caroni, l'application de la norme existante suffit. Elle permet aussi d'éviter que les

Cette disposition n'avait plus été utilisée depuis 1947

deux pays dont un djihadiste est originaire ne se livrent à une course effrénée pour être plus rapide que l'autre.

Une procédure est d'ailleurs déjà en cours. Le SEM prévoit de priver de la nationalité helvétique un binationnal italo-suisse de la région zurichoise. Il a rejoint l'Etat islamique en Syrie en février 2015. S'il vit toujours, son lieu de séjour est inconnu. Dans un avis publié dans la *Feuille fédérale* le 10 mai, le SEM lui a donné un mois pour prendre position. Contacté mardi, le SEM se contente de dire que la procédure est encore en cours. ■

BERNARD WUTHRICH, BERNE
@BdWuthrich